

**Présidents des Fédérations
Nationales Européennes**

Envoi par mail uniquement

Lausanne, le 22 décembre 2020

Congrès UEC 2021

Chers Présidents,

A la suite de notre correspondance du 27 novembre dernier nous souhaitons vous illustrer les différentes procédures électorales prévues lors du prochain Congrès UEC 2021.

Conformément aux statuts UEC articles 13-14-15 et des statuts UCI, le Comité Directeur UEC propose le déroulement des élections comme suit :

a) Election du Président UEC

b) Election des six (6) autres membres du Comité Directeur UEC

Pause – vérification des bulletins de vote et annonce des résultats

c) Election des quinze (15) Délégués votants et des huit (8) Délégués votants suppléants pour le Congrès UCI.

Note : les huit (8) délégués votants suppléants de l'UEC seront élus en même temps que les titulaires. Les quinze (15) candidats ayant obtenus le plus de voix seront désignés « délégués votants » et les huit (8) candidats suivants seront désignés « délégués suppléants ».

d) Election des deux (2) vérificateurs aux comptes UEC ou nomination du réviseur externe

Pause – vérification des bulletins de vote et annonce des résultats

Note : conformément à l'article 13, point 12 – Statuts UEC:

Lors du Congrès électif, les élections se déroulent successivement dans l'ordre visé aux lettres a), b), c) et d) du paragraphe 1. du présent article. Dès son élection, l'éventuelle candidature d'un candidat à une autre élection est frappée de caducité. En cas de non-élection, les candidats participent à l'élection suivante, sous réserve d'avoir également posé leur candidature pour cette élection et de ne pas avoir retiré celle-ci auprès de la CCOEV.

e) Election des 10 candidats européens pour le Comité Directeur de l'UCI

Pause – vérification des bulletins de vote et annonce des résultats

Les candidatures doivent parvenir au siège de l'UEC, à l'attention de la commission de contrôle des opérations électorales et de vote (CCOEV), par poste ou courrier électronique au moins trente (30) jours avant le Congrès.

Présentation des candidats

Le dépôt des candidatures à la Présidence UEC et au Comité Directeur UEC doit s'accompagner d'un curriculum vitae, d'une brève présentation de chaque candidat n'excédant pas les deux pages et le copie de leurs licences 2020 et 2021 ;

Le dépôt des candidatures pour les délégués votants et délégués votants suppléants au Congrès UCI doivent s'accompagner d'une copie de leurs licences 2020 et 2021 ;

Le dépôt des candidatures au Comité Directeur UCI doit s'accompagner d'un curriculum vitae, d'une brève présentation de chaque candidat n'excédant pas les deux pages, une copie de leur passeport et de leur licence 2021 (cf. art. 52 des Statuts de l'UCI).

Délai

Délai pour la présentation des diverses candidatures reprises par les lettres a), b), c), d) et e) du présent courrier :

5 février 2021 (23.59 CET)

poste :

Union Européenne de Cyclisme
Maison du Sport International
54, Avenue de Rhodanie
CH – 1007 Lausanne

e-mail: mail@uec.ch

Nous vous rappelons que le 33^{ème} Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme qui aura lieu

Dimanche 7 mars 2021 de 09h00 à 12h30
auprès du Carl Nielsen Hall
Claus Bergs Gade 9, 5000 Odense - Danemark

L'ordre du jour sera envoyé selon le terme statutaire.

Dans l'attente et au plaisir de vous rencontrer bientôt nous vous présentons, Chers Présidents, nos salutations distinguées.



Rocco Cattaneo
Président



Enrico Della Casa
Secrétaire Général